

le sang a coulé dans les élections, tant a été grande la fureur des partis. Voilà qui prouve les inconvénients du système électif.

Dans cette requête on traite la minorité de *factieuse*. Pourquoi? Parcequ'elle n'est pas le bœuf dompté, qui porte volontairement le joug; parcequ'elle ne se fait pas l'instrument de la majorité, et qu'elle dénonce les écarts. Cette dénomination de *factieuse* indique qu'on s'en débarrasserait, si l'on était en pouvoir.

On blâme la nomination du Juge Gale, parceque, dit-on, il était un partisan politique. D'abord où en est la preuve? Et puis, eut-il été partisan politique, il ne l'est plus aujourd'hui; il n'a pas montré qu'il l'était depuis sa nomination. Tous les jours en Angleterre et aux Etats-Unis des partisans politiques, retirés de la lutte, deviennent des juges intègres. On pourrait citer ce mot d'un Roi de France: "Le Roi de France ne se souvient pas des torts faits au Duc d'Orléans." D'ailleurs s'il fallait ne point choisir de partisans politiques pour être juges, où les prendrait-on? assurément pas dans cette Chambre.

Une accusation des plus graves est celle lancée contre Lord Aylmer, à qui l'on attribue les ravages du Choléra. Elle devrait être soutenue de documents authentiques qui manquent encore ici. On nous renvoie pour cette requête à la lecture des papiers-nouvelles, aux quels on donne beaucoup trop d'importance.

On érigé par là la troupe des journalistes en un tribunal inquisitorial, qui menace de porter partout le désordre, prétentions tyranniques. Quel membre, qui voit cette requête pour la première fois, pourra se résoudre à porter sans examen et sans preuves une accusation de cette nature?

Un autre paragraphe de cette requête signale comme un grief l'établissement de la compagnie des terres, et maintient que c'est une taxe sur le pays. Il est vrai que l'imposition de taxes sur les anciennes colonies les détacha de la mère-patrie. Mais ceci n'est pas un avantage au pays, où de nouveaux colons vont apporter leur industrie et leurs capitaux.

Voilà les considérations que m'a fait naître une simple lecture de cette requête.

Les membres devaient-ils signer d'avance cette requête, se lier, s'enchaîner? Et comment cela a-t-il été fait? dans des coteries d'amis, dans des moments d'hospitalité. Il est vrai que leur mot est *en avant*; qu'ils se rappellent bien que ce fut le cri qui perdit la bataille de Waterloo. Mais, dit-on, le peuple nous a jugés. C'est un juge bien bénéfique, bien facile à tromper et à séduire. D'ailleurs l'intrigue, les sollicitations, les menaces, tout a été notoirement mis en œuvre, pour capter l'opinion publique. Il existe de fait une espèce d'ostracisme qui atteint tous ceux qui se séparent de la majorité, et qui veulent avoir une opinion à eux. Rien n'est plus déplorable que la vie d'un habitant de la minorité au milieu de la majorité.

MR. GUGY propose de remettre cette requête, jusqu'à ce qu'on produise les pièces justificatives.

MR. RODIER: Je relèverai d'abord une erreur d'histoire qu'a fait l'Hon. préopinant; lorsqu'il nous a dit que c'était le cri "*en avant*," qui avait perdu la bataille de Waterloo. Ce n'est pas le cri "*en avant*," c'est le malheureux cri

de *sauve qui peut* qui a perdu la bataille de Waterloo, et qui convient si bien à tous ceux qui cherchent et veulent des délais.

Il nous dit que cette requête a été signée à l'aveugle, sans considération, et comme par surprise. Ce n'est pas la première fois que le préopinant cherche à insinuer que nous ne sommes que les instruments de l'Orateur, et que lui seul est indépendant. Il nous donne à ce sujet de jolies leçons avec toute la fatuité d'un pédagogue ou la pédanterie d'un magister de village.

Plus avocat que législateur, il nous propose de nous astreindre à toutes les procédures judiciaires, comme s'il ne suffisait pas que des faits fussent notoirement connus, pour en faire le sujet de délibérations. Le Juge Gale n'est-il pas bien connu comme le magistrat qui pratiquait son ministère à des manœuvres politiques, telles que celle d'admettre à caution les partisans de Dalhousie, tandis qu'il refusait les autres? C'est si bien le cas, qu'il eût été impossible de trouver un plus violent partisan politique. Ce ne sont ni ses lumières, ni ses talents, ni son rare mérite qui lui ont valu cette situation, mais uniquement ses violences et ses opinions.

Jettons les yeux sur les nominations récentes. Celle du Juge Bowen est une violation des recommandations du Comité des Communes Anglaises, tellement que le bruit est que le Conseil refuse de la confirmer.

Je dirai aussi un mot en passant de la nomination d'un jeune avocat de Québec à la situation de Clerc en Chancellerie. Un très grand nombre de personnes aurait pu lui être préférées pour les talents, les lumières, et la considération; je ne parle pas de sa respectabilité, le caractère d'une personne est une propriété sacrée: mais quels étaient enfin les titres de ce jeune homme auprès de son Excellence? Apostat de la cause du peuple, son mérite était d'avoir trahi ses concitoyens et d'avoir assisté aux clubs politiques des partisans torys: et en voilà assez pour lui donner une situation, qu'il ait des talents ou non. Aussi, disait un mauvais plaisant, avait-il l'air au Conseil d'une caricature.

L'Hon. préopinant ayant parlé d'institutions républicaines, je me permettrai aussi d'en dire un mot. On nous reproche de chérir ces institutions; eh quoi! le gouvernement Anglais n'est-il pas essentiellement républicain et non pas monarchique? C'est un gouvernement mixte, mais le principe démocratique y domine.

Il s'est aussi permis de râvaller le Gouvernement des Etats-Unis. Quel beau pays que celui où il n'y a point d'armées à soudoyer, de mandians à nourrir, de dette publique à payer; où les criminels mêmes, enrichissent l'Etat, en devenant meilleurs? Je ne pourrais mieux faire que de citer ici l'éloge de la république par un homme célèbre qu'on accusait d'être républicain.

[Il lit la citation.]

Voilà une définition juste des institutions républicaines, définition raisonnée et fondée en faits. L'écrivain semble lui-même répéter l'hon. préopinant, lorsqu'il parle des excès qu'on attribue au système démocratique. Il est ici question de guillotine; l'hon. préopinant va moins loin; il n'a pas été question dans son discours que de petits couteaux. Nous ferai-t-on croire que le gouvernement des Etats-Unis ne